





| Informations de base | |
|---|--------------------|
| 1995/0263(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision | Procédure terminée |
| Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS) | |
| Subject 3.30.25.02 Programmes et plans d'action sur l'information 4.40.08 Apprentissage des langues, langues régionales et locales | |

| Acteurs principaux | | | |
|-------------------------------|---|--------------------------------|---------------------------|
| Parlement européen | Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
| | BUDG Budgets | THEATO Diemut R. (PPE) | 24/01/1996 |
| | ECON Economique, monétaire et politique industrielle | EWING Winifred M. (ARE) | 21/02/1996 |
| | ENER Recherche, développement technologique et énergie | MACARTNEY Allan (ARE) | 06/02/1996 |
| | JURI Juridique et droits des citoyens | SCHAFFNER Anne-Marie (UPE) | 24/01/1996 |
| Conseil de l'Union européenne | Formation du Conseil | Réunions | Date |
| | Education, jeunesse, culture et sport | 1965 | 1996-11-21 |
| | Industrie | 1953 | 1996-10-08 |
| | Télécommunications | 1941 | 1996-06-27 |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|--|---|--------|
| Date | Evénement | Référence | Résumé |
| 08/11/1995 | Publication de la proposition législative | COM(1995)0486 | Résumé |
| 11/03/1996 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 23/04/1996 | Vote en commission | | Résumé |
| 23/04/1996 | Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique | A4-0148/1996 | |
| 20/06/1996 | Débat en plénière |  | |
| 27/06/1996 | Débat au Conseil | | |

| | | | |
|------------|--|--|------------------------|
| 02/10/1996 | Publication de la proposition législative modifiée | COM(1996)0456  | Résumé |
| 21/11/1996 | Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement | | Résumé |
| 21/11/1996 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 28/11/1996 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

| Informations techniques | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| Référence de la procédure | 1995/0263(CNS) |
| Type de procédure | CNS - Procédure de consultation |
| Sous-type de procédure | Note thématique |
| Instrument législatif | Décision |
| Base juridique | Traité CE (avant Amsterdam) E 130-p3 |
| État de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission | CULT/4/07692 |

| Portail de documentation | | | | |
|--|--|---|------------------------|------------------------|
| Parlement Européen | | | | |
| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
| Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique | | A4-0148/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0005 | 23/04/1996 | |
| Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique | | T4-0372/1996 JO C 198 08.07.1996, p. 0239-0245 | 21/06/1996 | Résumé |
| Commission Européenne | | | | |
| Type de document | Référence | Date | Résumé | |
| Document de base législatif | COM(1995)0486 JO C 364 04.12.1996, p. 0005 | 08/11/1995 | Résumé | |
| Proposition législative modifiée | COM(1996)0456  JO C 364 04.12.1996, p. 0011 | 02/10/1996 | Résumé | |
| Document de suivi | COM(2001)0276  | 28/05/2001 | Résumé | |
| Autres Institutions et organes | | | | |
| Institution/organe | Type de document | Référence | Date | Résumé |
| EESC | Comité économique et social: avis, rapport | CES0692/1996 JO C 212 22.07.1996, p. 0019 | 29/05/1996 | Résumé |
| CofR | Comité des régions: avis | CDR0220/1996 JO C 337 11.11.1996, p. 0045 | 12/06/1996 | |

Informations complémentaires

| Source | Document | Date |
|-----------------------|----------|------|
| Commission européenne | EUR-Lex | |

Acte final

Décision 1996/0664
JO L 306 28.11.1996, p. 0040

[Résumé](#)

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 21/06/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Nana MOUSKOURI (PPE, Gr), le Parlement européen approuve la philosophie générale du programme tout en apportant près de 60 amendements au texte de la Commission, dans le but notamment d'accentuer la dimension culturelle du programme. Pour défendre cette dimension culturelle, le rapport propose que la base juridique du programme ne soit pas seulement l'art. 130 du Traité CE (compétitivité industrielle), mais aussi l'art. 128 du Traité CE (dimension culturelle). Les amendements du Parlement européen mettent encore l'accent sur la nécessité : - d'accorder autant d'importance aux aspects sociaux de la société de l'information qu'aux intérêts économiques, (il s'agit de permettre à tous un accès aux multimédias); - de mettre en valeur la richesse et la diversité culturelle et linguistique de la Communauté; - de protéger et de soutenir les langues minoritaires et d'assurer leur survie dans la société multilingue de l'information; - de protéger les PME intéressées par le marché du multimédia; - d'utiliser les fonds structurels afin de renforcer la protection de l'héritage linguistique; - de compléter le programme par une action menée en amont, dans le cadre du développement de l'apprentissage des langues communautaires à l'école. Le Parlement demande également à ce que le budget du programme passe de 15 à 20 millions d'euros (dont 5 millions subordonnés à la révision des perspectives financières). D'autres amendements reprennent les préoccupations du PE en matière de comitologie.

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 21/11/1996

Le Conseil a adopté formellement le programme.

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 02/10/1996 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée retient, en totalité ou en partie, 34 amendements sur les 56 adoptés par le Parlement. Les principales modifications apportées à la proposition initiale. La Commission a accepté les amendements : - qui sont en accord avec les avis formulés dans la communication de la Commission (MLIS - Société de l'information multilingue); - qui sont en accord avec les politiques communautaires et qui améliorent la cohésion, la synergie, la transparence et la gestion; - qui clarifient et précisent la proposition. Un certain nombre d'amendements (22 au total) n'ont pu être acceptés pour les raisons suivantes : - proposition de modification de la base juridique; - non-conformité au principe de subsidiarité; - non-conformité à la disponibilité budgétaire.

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 29/05/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité partage les objectifs poursuivis par la proposition de la Commission mais il souhaite faire observer à la Commission, au Conseil et au Parlement que pour assurer leur conformité avec les dispositions du Traité, surtout en ce qui concerne la cohésion économique et sociale de l'UE, il convient de faire preuve d'une attention plus grande et de plus d'initiatives afin de surmonter les obstacles à laquelle elle se heurte. Il s'impose d'adopter des mesures concrètes afin de permettre rapidement à la majorité des citoyens européens de maîtriser deux ou trois langues communautaires, en renforçant surtout la formation scolaire, qui reste le principal outil d'apprentissage des langues. Pour utile qu'elle soit, une langue véhiculaire comporte le risque d'une standardisation et d'une simplification excessive du langage comme conséquence de la dilution ou de la perte des valeurs culturelles véhiculées par les différentes langues dès lors qu'elles seront peu à peu négligées. Ainsi, faciliter la compréhension mutuelle entre des langues différentes, également par une utilisation accrue des technologies, est un objectif valable, encore que partiel, dans la mesure où il ne peut se dissocier ni faire abstraction du problème prioritaire : celui des langues véhiculaires européennes, qui doivent pouvoir se développer et s'enrichir parallèlement.

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 21/11/1996 - Acte final

À la suite de l'accord intervenu lors de sa session du 8 octobre 1996, le Conseil a formellement adopté le programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe dans la Société de l'information.

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 28/05/2001 - Document de suivi

La Commission a présenté une communication concernant les évaluations finales du programme pluriannuel visant à stimuler le développement d'une industrie européenne de contenu multimédia et à encourager l'utilisation du contenu multimédia dans la nouvelle société de l'information (INFO2000) et du programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de la Communauté dans la société de l'information (MLIS). Chaque évaluation a été réalisée par des sociétés sur la période allant de janvier à juin 2000. En analysant la logique d'intervention du programme MLIS, les évaluateurs ont constaté que la tentative de concilier, en un même programme, des principes socio-économiques nombreux et variés avait rendu problématique, compte tenu du budget limité, la réalisation des objectifs ambitieux qui avaient été fixés. La mise en oeuvre a été plus lente que prévue en raison notamment de la relative rigidité des mécanismes du programme, largement inspirés des programmes de RDT, et du manque de ressources humaines adéquates. Le rapport indique que les effets définitifs du programme MLIS au regard de ses objectifs sont modestes, mais admet que la plupart des activités financées dans le cadre du programme sont extrêmement pertinentes et que des progrès ont été enregistrés grâce à elles à l'égard de l'ensemble des objectifs du programme. Le rapport d'évaluation contient neuf recommandations principales: - il conviendrait d'établir un cadre communautaire pour la politique linguistique; - la Commission devrait constituer un groupe interservice sur les technologies de l'information et des communications (TIC) et publier, sur un site internet intersectoriel, un guide des activités bénéficiant d'un soutien communautaire dans ce domaine; - lors de l'examen des futurs programmes, il conviendrait d'insister sur la stimulation de la demande et de l'adoption de services linguistiques; - il faudra insister davantage sur les mesures relatives à la diffusion, à la sensibilisation et aux bonnes pratiques, sur la stimulation de la demande et sur le rôle de catalyseur de l'UE; - tous les programmes de suivi doivent comporter des évaluations ex ante ainsi que des objectifs quantifiables et plus précisément définis; - il faut déterminer le montant du financement avant qu'une décision du Conseil ne soit élaborée en détail; - il faut mettre en place des mécanismes garantissant qu'il sera possible de retirer des enseignements des nombreux projets encore inachevés et de les diffuser; - il faudrait choisir un modèle de financement de projet plus souple, axé sur l'adoption de services linguistiques (demande) et qui permettrait de mettre davantage l'accent sur les résultats que sur les contributions au niveau des projets; - il convient de définir des références pour évaluer le rapport qualité-prix de chaque projet; À partir de ces recommandations, la Commission invite le Parlement européen, le Conseil, le CES et le CDR à soutenir la Commission : dans sa démarche visant à intégrer le contenu numérique dans le plan d'action "eEurope 2002" ; dans le positionnement du programme "eContent" afin d'en faire l'un des piliers du plan d'action "eEurope 2002" ; dans sa volonté de simplifier les procédures administratives afin d'encourager la participation des PME.

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 08/10/1996

Le Conseil a approuvé un programme communautaire. Celui-ci sera adopté formellement en tant que Point-A lors d'une prochaine séance.

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 08/11/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : arrêter un programme communautaire pluriannuel de trois ans (1996-1998) visant à : - stimuler l'emploi des technologies, des outils et des méthodes qui réduisent le coût du transfert de l'information entre les langues et le développement des services multilingues; - favoriser le renforcement des industries de la langue; - encourager le développement des services multilingues; - promouvoir la diversité linguistique de la Communauté dans la société mondiale de l'information; CONTENU : Les principales lignes d'action du nouveau programme proposé par la Commission visent à : - soutenir les efforts de structuration de l'infrastructure des ressources linguistiques européennes et à stimuler les acteurs concernés; - mobiliser et renforcer les industries de la langue en stimulant l'utilisation des technologies et outils linguistiques modernes et leur intégration dans les applications informatiques; - promouvoir l'utilisation des outils linguistiques avancés dans le secteur public européen: - soutenir des actions d'accompagnement (réunions de concertation stratégique avec les acteurs du marché, études et enquêtes stratégiques, travaux de normalisation, actions de promotion et de sensibilisation, échange des meilleures pratiques). - La participation financière de la Communauté aux projets à coût partagé est, en règle générale, de 50%. - La Commission sera assistée par un comité consultatif.